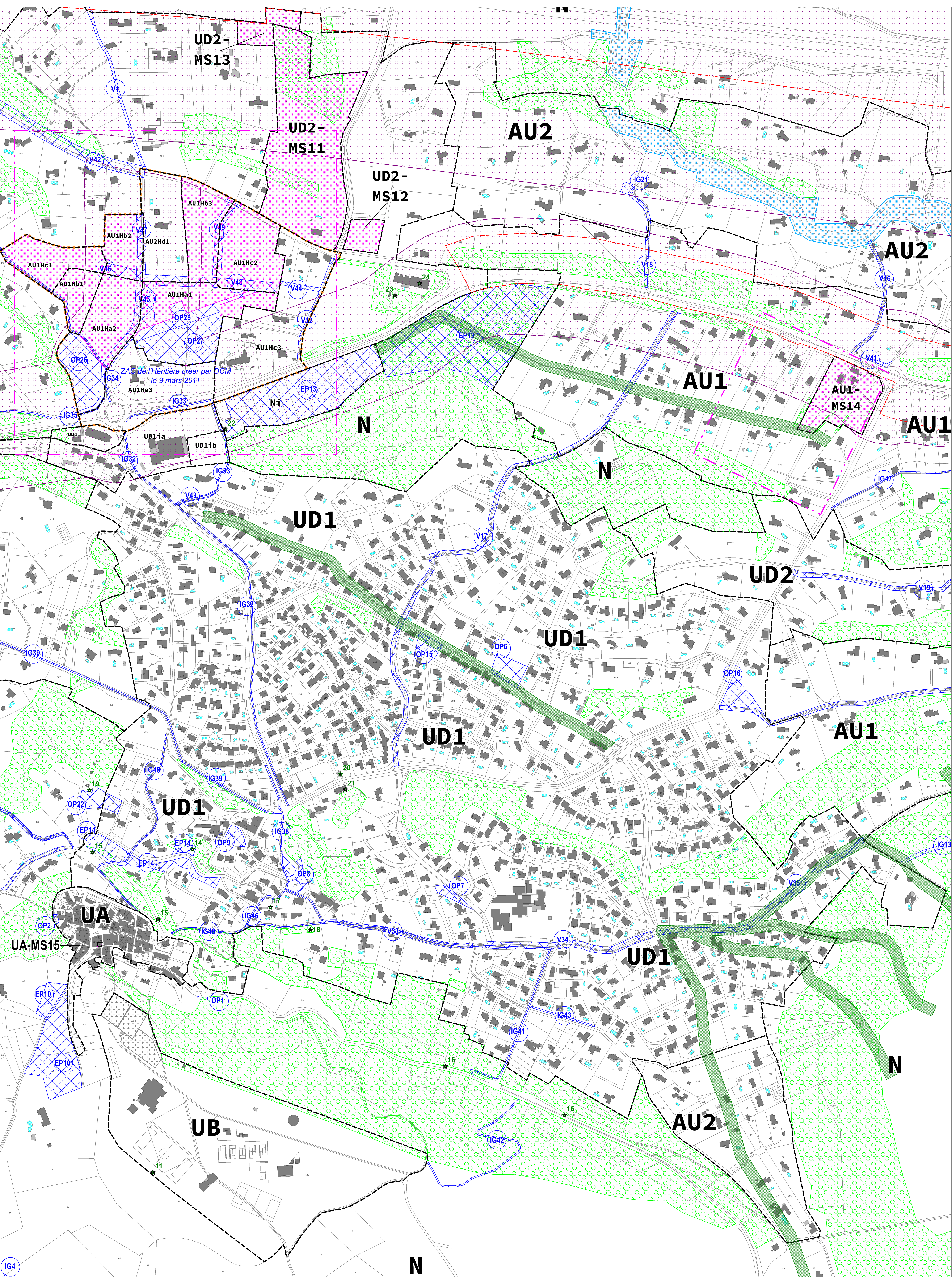
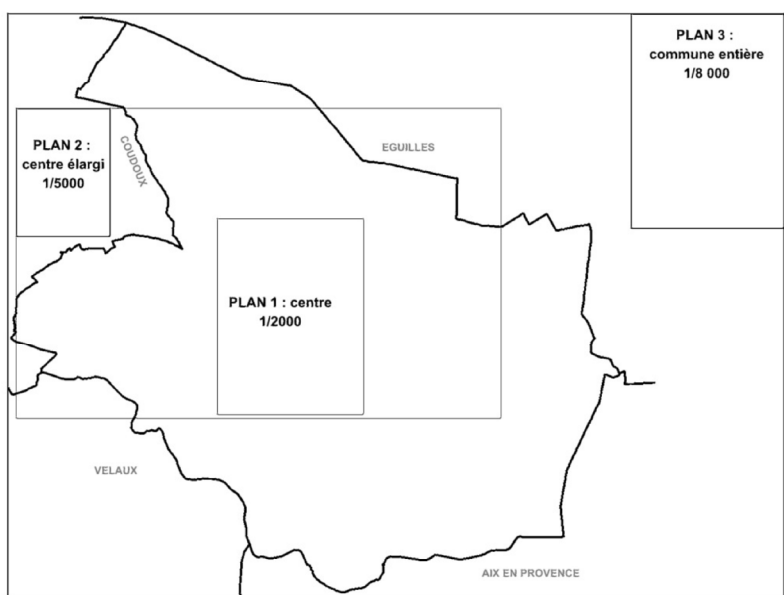




Département des Bouches du Rhône
Commune de Ventabren

Plan Local d'Urbanisme



4.1.1 Plan Centre 1/2 000

PROCÉDURES	
Plan d'Occupation des Sols (POS)	Approbation par DCM le 23 septembre 1983
Révision POS	Approbation par DCM le 29 mai 2000
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Approbation par DCM le 1er juillet 2009
Modification PLU n°1	Approbation par DCM le 27 juillet 2011
Révision du PLU	Arrêté par DCM le 31 janvier 2017
	Approbation par DCM le 11 décembre 2017

- A** Zone du PLU
- Zones urbaines :
UA
UB
UD1 : UD1ia, UD1ib
UD2
UH
- Zones agricoles :
A
- Zones à urbaniser :
AU1 : AU1h, AU1H (a, b, c) / (1, 2, 3)
AU2 : AU2d1
AUE
AUP
- Zones naturelles :
N
Ni
NI

- Terrain cultivé et à potentiel agricole à protéger (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (EBC) L 113-1 du CU
- Emplacements réservés avec n° d'identification
V pour voirie, OP pour ouvrages publics (réseaux divers)
IG pour installations d'intérêt général (incendie, mode doux)
EP pour espace vert - patrimoine, MS pour mixité sociale
- Elément remarquable au titre du L 151-19 du CU
- Périmètre de ZAC
- Périmètre de mixité sociale au titre du L 151-15 du CU

- Secteur faisant l'objet d'une OAP de secteur
- Zone non aedificandi du canal de Marseille
- Protection des fonds de vallat
constructions et installations interdites
- Marge de recul "entrée de ville" L111-1-4
constructions et installations interdites
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement
de destination au titre du L 151-11 du CU
- Protection des bâtiments contre le bruit
autour des voies bruyantes